Image not found or type unknown

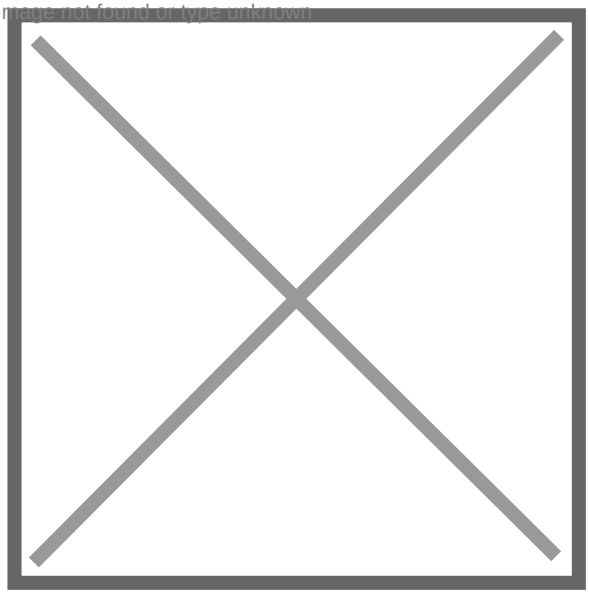

Vente de mobil home de particulier a particulier

Par **gene89**, le **08/07/2018** à **22:42**

bonsoir jai vendu mon mobil home a un particulier sur mon emplacement dans un camping nous avons fait un contrat de vente pour la somme de 5500 euros un acompte de 2000 euros et le solde 3500 euros a la fin de la vente hors ce monsieur ,veut que je lui rendre ces 2000 euros alors que un acompte nes pas remboursable et qu il doit finir la vente mais il me cherche des noise et veut plus me payer le reste que doige faire merci de me repondre

Par **Lag0**, le **09/07/2018** à **06:52**

Bonjour,
Vous avez raison, une vente pour laquelle un acompte a été versé est scellée définitivement.
Votre acheteur doit donc régler le solde.
S'il refuse, vous pourriez saisir la justice après une mise en demeure par LRAR.

Par **amajuris**, le **09/07/2018** à **09:29**

bonjour,
dans le cas d'un acompte, en cas de désistement de l'acheteur, la somme versée est perdue et le solde est dû.
salutations

Par **morobar**, le **09/07/2018** à **14:38**

Bonjour,
Attention tout de même au vice du consentement lors de la conclusion de la vente.
En effet il est souvent difficile de procéder au maintien dans les lieux (renouvellement de l'emplacement) et aussi au retrait du MH sans commission au camping.
Il conviendrait donc de connaitre la motivation de l'acquéreur.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés